



CQP Vendeur / Gestionnaire de pièces techniques de matériels agricoles / d'espaces verts / de construction / de manutention

CPNE

Convention Collective Nationale des entreprises de la maintenance, distribution et location de matériels :

- Agricoles,
 - De travaux publics, de bâtiment et de manutention
 - De motoculture de plaisance et activités connexes
- SDLM**

Objectif

Les vendeurs / gestionnaires de pièces techniques de matériels agricoles / d'espaces verts / de construction / de manutention en pièces techniques et petits équipements assurent l'accueil des clients professionnels et particuliers en magasin, au comptoir voire au sein de l'entreprise, le conseil technique, la recherche de pièces ainsi que la vente de pièces techniques et de petits équipements associés aux matériels et activités agricoles, d'entretien d'espaces verts, de construction ou de manutention. Ils/elles approvisionnent les clients et l'atelier de leur entreprise en recherchant les pièces techniques nécessaires aux réparations à réaliser et en s'assurant du respect des délais de disponibilité annoncés aux clients et avec le souci d'une optimisation des coûts.

Ils/elles assurent la bonne tenue et l'animation commerciale du magasin, généralement un libre-service dans lequel sont commercialisés différents consommables, de l'outillage et de petits matériels de faible technicité. Ils/elles réalisent des opérations commerciales en direction des clients en utilisant les outils digitaux et de communication à distance.

Public concerné

- ⚙️ Jeunes de moins de 26 ans dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- ⚙️ Salariés (Pro-A...)
- ⚙️ Demandeurs d'emploi
- ⚙️ Accès par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Cycle de formation

- ⚙️ Référentiel modulaire (4 blocs de compétences)
- ⚙️ Durée minimale de mise en œuvre des compétences en entreprise avant évaluation : 3 mois



Organismes formateurs

- ⚙️ LEAP de SAVY BERLETTE (62) – tél : 03 21 59 24 50 - www.leap-savyberlette.org
- ⚙️ MFR La Rouvraie - Montauban de Bretagne (35) – tél : 02 99 06 42 56 - www.mfr-montauban-bretagne.fr
- ⚙️ MFR de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel (55) – tél : 03 29 89 30 34 – www.mfr-vigneulles.com
- ⚙️ CFPPA des Ondes (31) – tél : 05 61 37 65 87 - www.cfppa-ondes.fr

Niveau requis

- ⚙️ Certification de niveau 4 dans les domaines du commerce, de la maintenance ou de la gestion des stocks ou expérience professionnelle équivalente

Classification convention collective à l'issue de la formation

A70 pendant 12 mois puis A80

Programme pédagogique

Liste des modules de formation associés à chaque bloc de compétences :

⚙️ **Bloc de compétences n°1 : Conseil technique et recherche de pièces techniques des matériels agricoles ou d'espaces verts ou de construction ou de manutention**

- Connaissance des équipements agricoles ou d'entretien d'espaces verts ou de construction ou de manutention
- Recherche d'informations techniques et de références sur bases de données et autres supports
- Techniques et outils de veille technologique et concurrentielle

⚙️ **Bloc de compétences n°2 : Approvisionnement et gestion des stocks de pièces techniques et petits équipements associés aux activités agricoles ou d'entretien d'espaces verts ou de construction ou de manutention**

- Réception – Stockage – Expédition
- Techniques de gestion des stocks
- Techniques d'inventaire
- Techniques d'approvisionnement
- Outils informatiques appliqués à l'approvisionnement et la gestion des stocks
- Techniques de manutention

⚙️ **Bloc de compétences n°3 : Vente de pièces techniques et petits équipements associés aux activités agricoles ou d'entretien d'espaces verts ou de construction ou de manutention et relation clients particuliers et professionnels**

- Techniques de vente et de négociation commerciale
- Cadre juridique de l'acte de vente (documents, mentions obligatoires)
- Modalités de paiements et de financement, réglementations et documentation associées
- Outils informatiques appliqués à la vente – enjeux liés à la donnée client
- Satisfaction des clients et traitement des réclamations



⚙ Bloc de compétences n°4 : Mise en valeur des produits et animation commerciale

- Règlementation commerciale en espace de vente
- Merchandising
- Sensibilisation au marketing digital

Évaluations

Évaluation en organisme de formation et en entreprise.

Validation par un jury paritaire qui délivre totalement ou partiellement le CQP.

Dans le cas d'une validation partielle, la durée pour obtenir les blocs de compétences manquants et valider le CQP est de 5 ans à compter de la date du premier jury paritaire.